

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Etablissements Publics d'Eure-et-Loir

LUISANT,
Le 2 mars 2022

Réf : RRH/CIRCULAIRE n° 07-2022

Destinataires: collectivités et EP affiliés

Mode de transmission : courriel

Dossier suivi par Gabrielle BARRETT, RRH

Tel : 02.37.91.43.59

✉ conseil.statutaire@cdg28.fr

PJ : 1

Objet : Elections professionnelles du 8/12/2022 - Effectifs - CAP A/B/C, CCP, CST rattachées au CdG 28

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le 8 décembre 2022, date nationale auront lieu les élections professionnelles visant à élire les représentants du personnel qui siégeront aux commissions administratives paritaires (CAP), aux commissions consultatives paritaires (CCP), ainsi qu'aux Comités Sociaux territoriaux (CST).

Pour les collectivités et établissements affiliés au CdG, les CAP et CCP sont rattachées et gérées par le CdG 28.

S'agissant du CST, le CdG 28 gère un CST pour les collectivités et établissements affiliés qui comptent moins de 50 agents. Les établissements et collectivités comptant au moins 50 agents doivent créer et donc gérer leur propre CST local.

Dans le cadre de l'organisation de ces élections, toutes les collectivités affiliées devaient communiqué au Centre de Gestion d'Eure et Loir, au plus tard le 15 janvier 2022, un état précis de leurs effectifs au 1^{er} janvier 2022

Ce recensement détaillé était essentiel:

- pour définir le périmètre du Comité Social Territorial (CST) intercollectivités rattachés au Centre de Gestion à compter de décembre 2022, et identifier les collectivités et établissements affiliés qui doivent mettre en place leur propre CST dans le cadre de ces élections professionnelles et qui de ce fait ne dépendront plus du CT intercollectivités rattaché au CDG.
- pour déterminer le nombre de représentants du personnel dans chacune des commissions administratives paritaires (CAP), à la commission consultative paritaire (CCP) départementales, et dans le futur Comité Social Territoriale (CST) intercollectivités, rattachés au Centre de Gestion.

Nous vous remercions dès à présent d'avoir contribué au bon déroulement de ce recensement eu égard à la situation sanitaire actuelle qui a pu peser sur votre organisation.

Après examen de ces effectifs, il apparaît que 31 structures affiliées au Centre de Gestion, en plus des 5 organismes HLM affiliés qui disposeront d'instances spécifiques (comité social et économique), disposeront d'un CST propre après les élections professionnelles du 8 décembre 2022. Vous trouverez la liste de ces structures en annexe.

Ces dernières doivent par conséquent organiser de leur côté les élections professionnelles pour leurs instances pour le 8 décembre 2022 afin de mettre en place leur propre CST en fin d'année.

Je profite de ce courrier pour vous communiquer le résultat de ce recensement des effectifs, et la composition des prochaines instances de dialogue social rattachées au Centre de Gestion, sous réserve de modifications législatives ou réglementaire à intervenir :

	Agents électeurs au 1 ^{er} janvier 2022	Nombre de représentants titulaires du personnel	Répartition hommes/femmes
CAP A des collectivités affiliées rattachée au CdG28	232	TOTAL : 4 représentants	H :55 soit 23.71% F :177 soit 76.29%
CAP B des collectivités affiliées rattachée au CdG28	538	TOTAL : 6 représentants	H :138 soit 25.65% F : 400 soit 74.32%
CAP C des collectivités affiliées rattachée au CdG28	3535	TOTAL : 8 représentants	H :1342 soit 37.96% F : 2193 soit 62.04%
CST intercollectivités rattaché au CdG28 (compétent pour les collectivités affiliées comptant moins de 50 agents)	2534	Fourchette entre 7 à 15 représentants (le nombre exact sera arrêté par le Conseil d'administration du CdG après avis des organisations syndicales lors d'une prochaine réunion de concertation)	H : 871 soit 34.37% F : 1663 soit 65.63%
CCP des collectivités affiliées rattachée au CDG28	1160	8 représentants	H :373 soit 32.16% F :787 soit 67.84%

Enfin, sachez que le Centre de Gestion a engagé les négociations avec les organisations syndicales du département. Ces dernières se sont majoritairement prononcées en faveur d'une généralisation du vote par correspondance pour les 5 scrutins gérés le Centre de Gestion pour les CAP, le CST et la CCP qui lui seront rattachées. Une délibération du Conseil d'Administration devrait définitivement acter ce point en juin 2022

Dans ce cas, le matériel de vote sera adressé par le CDG 28, à vos agents «ayant la qualité d'électeur, par voie postale. Il est donc essentiel que vous informiez mes services sans délai de tout changement d'adresse personnelle.

J'en profite pour vous remercier par avance pour votre entière collaboration durant l'année à venir dans le déroulement des élections dont à la charge le Centre de Gestion d'Eure et Loir. A ce titre, je vous informe que Centre de Gestion d'Eure et Loir.

A ce titre, je vous invite donc:

- à transmettre quotidiennement à mes services tous les actes qui intéressent votre personnel (arrêtés individuels, contrats ou renouvellements, fin de contrat, arrêté de radiation pour départ en retraite..., exception faite des arrêtés d'attribution du RIFSEEP),
- et à respecter les délais qui seront fixés à vos services pour nous transmettre en retour les éléments demandés (tableau des effectifs, actes manquants, adresses personnelles des agents...) ou effectuer certaines actions (affichage des listes électorales, diffusion des documents de communication...).

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



Le Président du Centre de Gestion

Bertrand MASSOT

LISTES DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AFFILIES
ayant plus de 50 agents électeurs au CST au 1.01.2022

COLLECTIVITES <u>AFFILIEES</u> AU CDG QUI AURONT LEURS PROPRES CST 31	OPH AFFILIES AYANT LEUR PROPRE INSTANCE (COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE) 5
Mairie de Auneau Bleury St Symphorien	OPH Chartres Habitat Métropole
Mairie de Bonneval (CST Commun Ville – CDC du Bonnevalais - CCAS)	OPH Habitat Eurelien
CCAS de Bonneval (CST Commun Ville – CDC - CCAS)	OPH de Nogent Perche Habitat
CDC du Bonnevalais (CST Commun Ville – CDC du Bonnevalais - CCAS)	OPH Habitat Drouais
Mairie de Cloyes Les Trois Rivières	OPH Le Logement Dunois
Mairie de Chateaudun (CST Commun CCAS-Ville)	
CCAS de Chateaudun (CST Commun CCAS-Ville)	
Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux	
CDC du Grand Chateaudun	
Mairie d'Épernon (CST commun CCAS-Ville)	
CCAS d'Épernon (CST Commun CCAS-Ville)	
CDC des Portes Eureliennes d'Ile de France	
Mairie de La Loupe	
Mairie de Leves	
Mairie de Lucé (CST Commun CCAS-Ville)	
CCAS de Lucé (CST Commun CCAS-Ville)	
Mairie de Luisant	
CDC Entre Beauce et Perche	
CDC Cœur de Beauce	
SIVOS de Gallardon	
Mairie de Maintenon (CST commun CCAS-Ville)	
CCAS de Maintenon (CST Commun CCAS-Ville)	
Mairie de Mainvilliers (CST Commun Ville – CCAS)	
CCAS de Mainvilliers (CST Commun Ville – CCAS)	
CDC du Perche (CST Commun Ville – CCAS – CDC du Perche)	
Mairie de Nogent le Rotrou (CST Commun Ville – CCAS – CDC du Perche)	
CCAS de Nogent le Rotrou (CST Commun Ville – CCAS – CDC du Perche)	
SITREVA	
Mairie de Vernouillet (CST Commun Ville – CCAS - Caisse des Écoles)	
CCAS de Vernouillet (CST Commun Ville – CCAS - Caisse des Écoles)	
Caisse des Écoles de Vernouillet (CST Commun Ville – CCAS - Caisse des Écoles)	